

PERMIS DE FEU

OBJECTIF :

Cette formation a pour objectifs de sensibiliser les stagiaires au risque incendie, de prévenir ce risque par la rédaction d'un permis de feu lors de travaux par points chauds et enfin de permettre aux stagiaires d'établir une conduite à tenir au sein de leur entreprise.

Modalité d'organisation

Public : Tout salarié

Prérequis : Aucun

Effectif : 12 participant(e)s maximum par session

Durée : 3 heures en présentiel



Pour tout renseignement concernant l'accessibilité, contacter le référent appui à la mobilité :

Mail : poleformation@2l-ips.com

Programme de la formation

Théorie

- ★ Les opérations de travaux par points chauds
- ★ Le triangle du feu et les modes de propagation
- ★ Les classes de feux et les moyens d'extinction
- ★ Prévention des risques avant, pendant et après les travaux.
- ★ Etapes du permis de feu

Pratique

- ★ Rédaction d'un permis de feu

Cadre réglementaire

Notre intervention permet de répondre aux obligations du chef d'établissement en matière de formation du personnel :

- ★ Article R4227-38 et R4227-39 du Code du Travail ainsi qu'aux obligations réglementaires des établissements recevant du public

Intervenants

Sapeurs-Pompiers et Chargés de Sécurité, spécialistes de la prévention en établissements recevant du public, immeubles de grande hauteur, établissement recevant des travailleurs et manifestations - évènementiel.

Outils pédagogiques

- ★ Visuels sur vidéo projecteur
- ★ Cas concrets

Documents délivrés

- ★ Une attestation de fin de formation « Permis feu » avec la validation des compétences
- ★ Signature du registre de sécurité
- ★ Livret stagiaire

Répartition

